

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 605

11 mars 2008

SOMMAIRE

Aethra International S.A.	28996	Moynesque Vignoble S.A.	29015
Autumn S.à r.l.	29029	Networld International S.A.	29036
Avialease Immo S.A.	28994	Noesi S.A.	29005
Axiom S.A.	29005	Northern Digital S. à r.l.	29029
Bâtiment Construction Rénovation Habitat S.A.	29016	Pneu S.A.	29016
Cameron Toll	29034	Poseidon Finance S.A.	28997
Cinquantenaire S.A.	28994	Quattro D	29040
Consea S.A.	29039	SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l. ...	29031
Contrade S.A.	29034	Shiplux S.A.	28994
Daolux AG	29017	Shiplux IV S.A.	28996
Eideo S.A.	29037	Shiplux VIII S.A.	29020
Euro Marine Services SA	29028	Shiplux VI S.A.	29025
Financière de l'Ouest S.A.	28995	Shiplux VI S.A.	29005
Fleurs de Vignes Investments (Luxembourg) S.à r.l.	29035	Shiplux V S.A.	29034
Fridge Finance Company S.à r.l.	29017	Société de Participations Financières Groupe Arnold Kontz Sàrl	29037
Heat Power Consulting S.A.	29035	Société d'Investissement La Boisse S.à r.l.	29014
IFS Properties S.A.	28998	Société d'Investissement Meylan S.à r.l.	29016
Immobilium Properties S.A.	29033	Société d'Investissement Pessac Sàrl	29014
Immo-DE Verband S.A.	29021	Société Immobilière du Lycée S.à r.l.	29036
Influence S.A.	29015	Sodimei Holding S.A.	29028
Jezabel S.A.	28997	Sole Italy S.à r.l.	29020
Kleopatra Lux 1 S.à r.l.	29038	Soparfi S.A.	29039
La Bergerie de Cala Rossa S.A.	29019	Ugic SA	29040
LDV Management II Bainbridge II S.C.A.	29006	Waterways S.A.	28996
Luxgate	29026	Wellfleet Sicav	29038
Mécanique et Technologies Industrielles SA	29040	York Partners S.à r.l.	29033
Mondorf Investments S.A.	29025	ZithaKlinik S.A.	29038

Shipbourne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 72.831.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, FREE HAVEN LIMITED, administrateur, a nommé comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, demeurant à 95, St Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

Pour extrait conforme
FREE HAVEN LIMITED / F. Bracke
Administrateur / Administrateur
F. van Bellingen / -
Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008025648/2864/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Cinquantenaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 30.932.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellingen, demeurant St. Amandsstraat, 95, B1853 Strombeek-Bever.

Pour extrait conforme
F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025650/1380/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03522. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Avialease Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.300.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AVIALEASE IMMO S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 68.300 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée sous la dénomination de AVIALEASE S. à r.l. suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, n° 281 du 22 avril 1999. Les statuts furent modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par acte par-devant le même notaire en date du 21 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Série C, n° 149 du 21 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente nomme secrétaire Mademoiselle Sandra Bortolus, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Estelle Morainville, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 250 (deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune constituant l'intégralité du capital social de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence

est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

I. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation,
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément aux articles 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Stéphane Shoebel, gérant de société, avec adresse professionnelle à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et les instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunération du liquidateur à la fin de la liquidation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, S. Bortolus, E. Morainville, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2007. LAC/2007/36309. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008025591/5770/56.

(080025247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Financière de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.967.

Par décision du conseil d'administration tenu le 14 janvier 2008 à 10.00 heures au siège social, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Sébastien Felici, né le 31 mai 1978 à Villerupt, France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président.

- De coopter comme nouvel administrateur Monsieur Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Marco Gostoli, né le 8 juillet 1960 à Pordenone, Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008025669/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03711. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.234.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, SOMARLUX S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. August Verdonck, demeurant 23, Cockerillkaai, B-2000 Anvers.

J. Adriaens / F. Bracke
Directeur / Administrateur

Référence de publication: 2008025660/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 111.972.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX, administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellinghen, demeurant 95, St. Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025661/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Aethra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 61.598.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 décembre 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturant au 30 juin 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Marco Viezzoli, employé, demeurant à Ancona (Italie), administrateur;
- Mme Cristobalina Moron, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A, 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008025673/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03728. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Poseidon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-12, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 134.297.

Dans le cadre de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2008 à 11.00 heures au siège, il a été décidé:

- Suite à la démission de Carine Agostini de sa fonction d'administrateur, de coopter avec effet au 15 janvier 2008, Monsieur Luca Antognoni, né le 13 juillet 1978 à Fano, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

- De nommer comme Président du Conseil, Monsieur Andrea Castaldo, né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POSEIDON FINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008025671/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Jezabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.699.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

BALINESE INC, avec siège social Suite 13, 1st Floor Olagi Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, Seychelles, ici représentée par Madame Maria José Torrecilla employée privée, demeurant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante (ci-après «l'Associé Unique»), représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société JEZABEL S.A., ayant son siège social au 11A, bld du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 115.699 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1234 du 27 juin 2006 (la «Société»).

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S.à r.l., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B numéro 30.467 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat;

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Torrecilla, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, LAC / 2008 / 174. — Reçu 12 euros.

Pr. Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008025602/202/59.

(080025885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

IFS Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.154.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David Sana, pre-named, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme.

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of IFS PROPERTIES S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III.- Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the tenth of April at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2008.

The first annual meeting will be held in 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand three hundred and fifty Euro.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

- Mr. Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;

- Mr. Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mr. Pietro Longo, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté par Monsieur David Sana, pré-qualifié, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IFS PROPERTIES S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le dix avril à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ mille six cent cinquante Euros.

Décisions de l'associé unique

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;

- Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2013.

5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008, Relation GRE/2008/40. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008025612/231/354.

(080025598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 112.205.

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, SHIPBOURNE S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Camille Cigrang, demeurant Parkside, Dene Park, Shipbourne Road Tonbridge-Kent TN11 9NS (U.K.).

F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025665/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03565. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Noesi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.816.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 janvier 2008 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Carine Agostini née le 27 avril 1977 à Villerupt en France, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur, avec effet immédiat.

- De nommer, avec effet immédiat, Monsieur Francesco Moglia, né le 27 mai 1968 à Rome, en Italie, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOESI S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008025670/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03713. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Axiium S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 75.188.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 10 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme AXIUM S.A., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, a été dénoncé en date du 27 janvier 2004, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour extrait conforme
Maître P. Schmit
Le liquidateur

Référence de publication: 2008025709/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

LDV Management II Bainbridge II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.166.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of December,

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) LDV MANAGEMENT II S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.593,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

2) Mr. Ely Michel Ruimy, Chief Executive Officer of Leonard de Vincy Group, born on December 31, 1964, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal, and

3) THE PUBLIC INSTITUTION FOR SOCIAL SECURITY, having its registered office at P.O. 24324, Safat. 13104, Kuwait,

here represented by Mr Geoffroy t'Serstevens, prenamed, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of LDV MANAGEMENT II BAINBRIDGE II S.C.A. (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) divided into three thousand nine hundred ninety-nine (3,999) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The Management Share shall be held by LDV MANAGEMENT II S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

The authorised capital is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) divided into thirty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (39,999) Ordinary Shares and one (1) Management Share with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. During the period of five years from the date of the publication of these articles of incorporation, the Manager be and is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Ordinary Shares issued).

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form.

A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Ordinary Shares may be freely transferred, either free of charge or against consideration, between the shareholders. The transfer of Ordinary Shares, free of charge or against consideration, to a non-shareholder is subject to prior approval of the Manager, within the framework of the proceedings outlined in Articles 9 and 10 hereafter. This restriction does however not apply to mergers, divisions, winding-up, transfer of assets or any similar or analogical process.

A transfer in contradiction with the Articles 8, 9 and 10 of the present articles of incorporation shall be deemed null and void of right and shall not give the buyer any of the rights attached to the Ordinary Shares.

Art. 9. The shareholder who wishes to transfer all or part of his Ordinary Shares, shall inform the Manager beforehand, by registered post with acknowledgement of receipt, indicating the number of Ordinary Shares he wishes to transfer and the asking price.

Within one (1) month of the receipt by the Manager of the application for approval of the transfer by the selling shareholder to a non-shareholder, the Manager shall notify its decision to the selling shareholder by registered post with acknowledgement of receipt, without statement of grounds. In case of refusal, the selling shareholder shall advise the Manager, within fifteen (15) days of receipt of the refusal notice, whether he abandons his transfer plans or not. Should the selling shareholder not abandon them, the Manager must, within thirty (30) days, present him with a potential buyer of the Ordinary Shares. The selling shareholder must then sell to this buyer under the conditions of his initial offer regarding the number of Ordinary Shares and the price, subject to the buying of all offered Ordinary Shares by the third party or parties chosen by the Manager.

Art. 10. The price payable for the acquisition of the Ordinary Shares offered for transfer shall be ascertained, either by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or by an independent expert, appointed by mutual consent between the selling shareholder and the buying shareholder(s), or, in case of disagreement, by an independent expert appointed by the commercial court under whose jurisdiction the registered office of the Company falls, at the request of the prosecuting party.

The expert shall ascertain the transfer price of the Ordinary Shares on the basis of a sale by a willing seller to a willing buyer on the open market (disregarding any effect upon value of the Ordinary Shares forming part of a majority or minority holding). At receipt of the valuation, the Manager shall advise the selling shareholder and the applying shareholders. They shall then have a period of fifteen (15) days to maintain their buying and selling offers. If the selling shareholder abandons his offer, all new transfers must nevertheless observe the entire process outlined in the preceding Article. If the selling shareholder maintains his offer, the Ordinary Shares shall be allocated between the shareholders who have maintained their buying offer in proportion to their participation in the capital and within the limits of their applications.

The selling shareholder shall bear half of the costs of the expert appraisal and the buying shareholder(s) shall bear the other half, in proportion to the number of Ordinary Shares which they acquired. If the sale should not be able to proceed for several or all the offered Ordinary Shares, the selling shareholder who abandoned his offer shall exclusively bear the costs and fees of the expert appraisal. The potential buyers who applied for the Ordinary Shares shall exclusively bear the costs and fees for the expert appraisal if they abandoned their buying offer after the appraisal and thus no Ordinary Shares could be sold.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by LDV MANAGEMENT II S.à r.l., prenamed (herein referred to as the «Manager»).

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the supervisory board of the Company (the «Supervisory Board») as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise

engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Decisions of the shareholders

Art. 16. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the first Tuesday of May at 3 p.m. at the registered office or at a place within the municipality of the registered office specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 17. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

F. Amendments to the articles of incorporation

Art. 19. Subject to the approval of the Manager, these articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the articles of incorporation provide differently.

G. Dissolution - liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- LDV MANAGEMENT II S.à r.l., pre-named	1 Management Share
2.- THE PUBLIC INSTITUTION FOR SOCIAL SECURITY, pre-named	3,998 Ordinary Shares
3.- Mr Ely Michel Ruimy, pre-named	1 Ordinary Share

The four thousand (4,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

- 1) The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of December 31, 2012:

1. Mr Ely Michel Ruimy, pre-named, Chief Executive Officer of Leonard de Vincy Group, born on December 31, 1964, in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom,

2. Mr Franck Ruimy, born on February 6, 1971 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ London, United Kingdom, and;

3. Mr Jack Ruimy, born on June 27, 1932 in El Jadida - Morocco, residing at 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France.

II. The registered office of the Company shall be at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing persons, acting in his hereabove capacities, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niedernaven, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) LDV MANAGEMENT II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.593,

ici représentée par Monsieur Geoffroy t' Serstevens, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) Monsieur Ely Michel Ruimy, Président Directeur Général de Léonard de Vincy Group, né le 31 décembre 1964 à Casablanca, Maroc, résidant au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume Uni;

ici représentée par Monsieur Geoffroy t' Serstevens, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) THE PUBLIC INSTITUTION FOR SOCIAL SECURITY, ayant son siège social au P.O. 24324, Safat. 13104, Kuwait, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens précité, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituée et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de LDV MANAGEMENT II BAINBRIDGE II S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se déclarent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. La Société a un capital souscrit de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (3.999) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. L'Action de Commandité sera détenue par LDV MANAGEMENT II S.à r.l., pré-désignée, en tant qu'actionnaire commandité.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (39.999) Actions Ordinaires et par une (1) Action de Commandité, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux Actions Ordinaires de la Société, aux personnes et aux conditions que le Gérant détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires à émettre).

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. L'Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Les Actions Ordinaires peuvent être librement cédées, soit à titre gratuit ou soit à titre onéreux, entre actionnaires. La cession d'Actions Ordinaires à titre gratuit ou onéreux au profit d'une personne non actionnaire est soumise à l'autorisation du Gérant dans le cadre de la procédure exposée aux articles 9 et 10 ci-après. Cette limitation ne concerne cependant pas les fusions, scissions, liquidations, transferts d'actifs ou autres procédés similaires ou analogues.

Un transfert en contradiction avec les articles 8, 9 et 10 des présents statuts est nul de plein droit et ne donne au cessionnaire aucune des prérogatives attachées à l'Action Ordinaire.

Art. 9. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses Actions Ordinaires doit en informer au préalable le Gérant par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de titres à céder et le prix demandé.

Dans la période d'un (1) mois à compter de la réception par le Gérant de la demande d'agrément de cession par l'actionnaire cédant à un non actionnaire, le Gérant doit notifier au cédant sa décision, par lettre recommandée avec avis de réception, sans indication de motifs. En cas de refus d'agrément, le cédant dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la notification du refus, pour notifier au Gérant s'il renonce ou non à son projet de cession. Dans le cas où le cédant n'y renonce pas, le Gérant est tenu, dans un délai de trente (30) jours de lui présenter un acquéreur potentiel des Actions Ordinaires. Le cédant est alors tenu de vendre à cet acquéreur dans les conditions de son offre initiale, en ce qui concerne le nombre d'Actions Ordinaires et le prix, sous réserve toutefois que le ou les tiers, choisis par le Gérant se soient portés acquéreurs de la totalité des Actions Ordinaires offertes.

Art. 10. Le prix payable pour l'acquisition des Actions Ordinaires à céder est déterminé, soit de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit par un expert indépendant, désigné de commun accord par l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la Société, à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert devra évaluer le prix de cession des Actions Ordinaires sur base d'une cession par un vendeur de bonne foi à un acheteur de bonne foi sur un marché de pleine concurrence (sans prendre en compte l'incidence qu'aurait sur la valeur de l'Action Ordinaire le fait d'appartenir à un groupement majoritaire ou minoritaire). Dès réception de cette

évaluation, le Gérant informera le cédant et les actionnaires intéressés. Ceux-ci disposeront alors d'un délai de quinze (15) jours pour maintenir leurs offres de vente et d'achat. Dans le cas où le cédant renoncerait à son offre, toute nouvelle cession devra respecter l'ensemble de la procédure décrite à l'article précédent. Dans le cas où le cédant maintiendrait son offre, les Actions Ordinaires sont attribués aux actionnaires qui ont maintenu leurs offres d'achat au prorata de leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Les frais d'expertise sont supportés moitié par l'actionnaire cédant, moitié par le ou les actionnaire(s) acquéreur(s) au prorata du nombre d'Actions Ordinaires pour lesquelles ils sont acquéreurs. Si la vente ne peut avoir lieu pour tout ou partie des Actions Ordinaires proposées, les frais et honoraires d'expertise restent à charge exclusive du cédant qui a retiré son offre de vente. Ils restent à charge exclusive du ou des candidat(s) cessionnaire(s) si celui-ci ou ceux-ci ont retiré leur offre d'achat après évaluation d'expert et si ainsi aucune Action Ordinaire n'a pu être vendue.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par LDV MANAGEMENT II S.à r.l., pré-désignée, (dans cet acte le «Gérant»).

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance de la Société (le «Conseil de Surveillance»), suivant l'article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société relèvent du Gérant.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être ré-élus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme.

Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 16. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de mai à 15.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu dans la commune du siège social indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

E. Année sociale - bilan - répartition des bénéfices

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 18. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour-cents (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera comment disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération, procéderont à la liquidation.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- LDV MANAGEMENT II S.à r.l., pré-désignée	1 Action de Comman- dité
2.- THE PUBLIC INSTITUTION FOR SOCIAL SECURITY, pré-désignée	3.998 Actions Ordina- res
3.- Monsieur Ely Michel Ruimy, pré-désigné	1 Action Ordinaire

Les quatre mille (4.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution est estimé à environ trois mille euros (EUR 3.000,-).

Résolutions

Et immédiatement après constitution de la Société, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2012:

1. Monsieur Ely Michel Ruimy, pré-désigné, Président Directeur Général de Léonard de Vinci Group, né le 31 décembre 1964 à Casablanca, Maroc, résidant au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume Uni;

2. Monsieur Franck Ruimy, Directeur, né le 6 février 1971 à Casablanca, Maroc, résidant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume Uni;

3. Monsieur Jack Ruimy, né le 27 juin 1932 à El Jadida - Maroc, résidant professionnellement au 121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris - France.

II. Le siège social de la Société est établi au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, es-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. t'Serstevens, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40925. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008025610/202/475.

(080025747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Société d'Investissement Pessac Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.685.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT PESSAC S.à r.l. en date du 30 novembre 2007 la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008025701/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Société d'Investissement La Boisse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 100.342.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT LA BOISSE S.à r.l. en date du 30 novembre 2007 la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008025706/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Moynesque Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 69.811.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 5 octobre 2007, que:

- les démissions de Mr Camille Paulus, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et de Mr Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été acceptées ainsi que les nominations en tant qu'administrateurs de Mr Johan Dejans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, et de Mr Richard Brekelmans, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 9, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg. Les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans et de Monsieur Richard Brekelmans expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant que les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006.

- le mandat d'administrateur de M. Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025582/751/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02560. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Influence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4837 Rodange, 8, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 37.790.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour ordre

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025700/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01715. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Société d'Investissement Meylan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 100.121.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT MEYLAN S.à r.l. en date du 30 novembre 2007 la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008025703/6215/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Bâtiment Construction Rénovation Habitat S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 83.573.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 10 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BATIMENT CONSTRUCTION RENOVATION HABITAT S.A., dont le siège social à L-8077 Luxembourg, 83, rue de Luxembourg, a été dénoncé en date du 23 janvier 2004, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Maître P. Schmit

Le liquidateur

Référence de publication: 2008025707/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Pneu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 59.308.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2007

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

Messieurs René Faltz et Thomas Felgen, tous deux administrateurs, ont informé l'Assemblée de leur nouvelle adresse professionnelle, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025711/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Daolux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 54.071.

Extrait du rapport de la réunion du Conseil d'Administration tenue à 10.45 heures le 28 décembre 2007

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Résolutions

1- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, au 34, rue Michel Rodange, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025721/766/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00216. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Fridge Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 70.970.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;

Appeared:

Mr Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, acting in his capacity as attorney-in-fact of the company governed by the laws of Italy N&W GLOBAL VENDING S.p.A. (formerly N&W INTERNATIONAL SpA), having its registered office at I-24030 Valbrembo (BG), 24, Via Roma (Italy),

by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») FRIDGE FINANCE COMPANY S.à r.l., (hereafter the «Company»), with registered office at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 70.970, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, on July 8, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 777 of October 19, 1999. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on September 10, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 917 on December the 2nd, 1999. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, on March 30, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 567 of august 9, 2000. The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, on December 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 763 of April 14, 2006.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at 31,000.- EUR (thirty one thousand Euros), represented by 1,240.- (one thousand two hundred forty) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty five Euros) each.

3.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. in its capacity as liquidator of the Company declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) it irrevocably undertakes to settle any presently known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers of the Company:

- Mr Jonathan Beggiano, manager A.
- Mr Jean-Marc Assa, manager B.
- Mr Sébastien Kopp, manager C.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of at least five years in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Maître Vincent Linari-Pierron, avocat, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société régie par les lois italiennes N&W GLOBAL VENDING S.p.A. (anciennement N&W INTERNATIONAL S.p.A.), ayant son siège social à I-24030 Valbrembo (BG), 24, Via Roma (Italie), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société à responsabilité limitée luxembourgeoise FRIDGE FINANCE COMPANY S.à r.l., (ci-après la Société), avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.970, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 19 octobre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés par devant Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 10 septembre, 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 2 décembre 1999. Les statuts de la Société ont été modifiés par devant Maître Gérard Lecuit, prénommé, le 30 mars, 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 567 du 9 août 2000. Les statuts de cette société ont été modifiés par devant Maître Jean Seckler, prénommé, le 23 Décembre, 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 763 du 14 avril 2006.

2.- Le capital social de la Société est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), représenté par 1.240,- (mille deux cent quarante) parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prédésignée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et (ii) qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé.

7.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée aux gérants de la Société:

- Monsieur Jonathan Beggiano, manager A.
- Monsieur Jean-Marc Assa, manager B.
- Monsieur Sébastien Kopp, manager C.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2008 Relation GRE/2008/71. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008025597/231/117.

(080025979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

La Bergerie de Cala Rossa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.399.

DISSOLUTION

Le deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme DESTON OVERSEAS S.A., ayant son siège social à Mossfon-Building, East 54th Street, Panama City, Panama,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David Sana, préqualifié, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A. ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 97.399, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 27 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 63 du 16 janvier 2004, et que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par devant le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2005, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2050 du 21 septembre 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à huit cent cinquante mille Euros (EUR 850.000,-), représenté par huit cent cinquante (850) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1000,-) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société anonyme LA BERGERIE DE CALA ROSSA S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII. - Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que le registre des actions nominatives a été annulé.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2008, Relation GRE/2008/46. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008025596/231/51.

(080025977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX, administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellinghen, demeurant 95, St. Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025550/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Sole Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 289.850,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 111.839.

—
EXTRAIT

SOLE ITALY MEP NOMINEE S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège sociale au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, a cédé

a) 434 parts sociales de la Catégorie A, 434 parts sociales de la Catégorie B, 434 parts sociales de la Catégorie C et 434 parts sociales de la Catégorie D à

KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP, un «Limited Partnership» constitué selon le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège sociale au 603, 7th Avenue S.W. Calgary, CDN - T2P 2T5 Alberta (Numéro d'immatriculation: # 11768199 Canada LP Corporate Registration System Alberta)

b) 79 parts sociales de la Catégorie A, 79 parts sociales de la Catégorie B, 79 parts sociales de la Catégorie C et 79 parts sociales de la Catégorie D à

KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP, un «Limited Partnership» constitué selon le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège sociale au 603, 7th Avenue S.W. Calgary, CDN - T2P 2T5 Alberta (Numéro d'immatriculation: Canada LP #10191716 Corporate Registration System Alberta)

c) 12 parts sociales de la Catégorie A, 12 parts sociales de la Catégorie B, 12 parts sociales de la Catégorie C et 12 parts sociales de la Catégorie D à

KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP, un «Limited Partnership» constitué selon le droit d'Alberta, Canada, ayant son siège sociale au 603, 7th Avenue S.W. Calgary, CDN - T2P 2T5 Alberta (Numéro d'immatriculation: Canada LP #7762867 Corporate Registration System Alberta)

de sorte que les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- a) 2.342 parts sociales de la Catégorie A,
- 2.342 parts sociales de la Catégorie B,
- 2.342 parts sociales de la Catégorie C et
- 2.342 parts sociales de la Catégorie D

par KKR EUROPEAN FUND II, LIMITED PARTNERSHIP

- b) 491 parts sociales de la Catégorie A,
- 491 parts sociales de la Catégorie B,
- 491 parts sociales de la Catégorie C et
- 491 parts sociales de la Catégorie D

par KKR MILLENIUM FUND (OVERSEAS), LIMITED PARTNERSHIP

- e) 65 parts sociales de la Catégorie A,
- 66 parts sociales de la Catégorie B,
- 65 parts sociales de la Catégorie C et
- 66 parts sociales de la Catégorie D

par KKR PARTNERS (INTERNATIONAL), LIMITED PARTNERSHIP.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLE ITALY S.à r.l.

Dr. W. Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008025574/7441/48.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10647. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Immo-DE Verband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 136.158.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le trois janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société coopérative DE VERBAND - ALLGEMEINER VERBAND LANDWIRTSCHAFTLICHER WARENGENOSSENSCHAFTEN - FEDERATION AGRICOLE D'ACHAT ET DE VENTE, R.C.S. Luxembourg B 26.985, avec siège social au 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, L-2411 Luxembourg,

ici dûment représentée par son Président Monsieur Victor Feyder, demeurant à Mertert, et son Directeur Monsieur Jos Jungen, demeurant à Sanem.

2. La société GAMM LUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 50.427, avec siège social au 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, L-2411 Luxembourg,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jos Jungen, demeurant à Sanem.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de IMMO-DE VERBAND S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet le rassemblement, la gestion et la mise en valeur de tous terrains et immeubles appartenant au groupe FEDERATION AGRICOLE.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, accorder à toute société du groupe ou actionnaire tous concours, prêts, avances, garanties ou sûretés.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La Société procédera le cas échéant à une augmentation de capital en émettant des actions supplémentaires au moment où le supplément de valeur des apports en nature à recevoir est déterminé conformément aux stipulations du présent acte. La Société émettra une action nouvelle par tranche de supplément de valeur de cent euros (100,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1.- DE VERBAND - ALLGEMEINER VERBAND LANDWIRTSCHAFTLICHER WARENGENOSSENSCHAFTEN	
- FEDERATION AGRICOLE D'ACHAT ET DE VENTE, préqualifiée, deux cent dix actions	210
2.- GAMM LUX S.à r.l., préqualifiée, cent actions	100
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

29025

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cent cinquante euros (1.550,- EUR).

Assemblée générale constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Victor Feyder, Président de la société coopérative DE VERBAND, né le 29 mars 1946 à Luxembourg, demeurant au 14A, rue du Port, L-6685 Mertert;

b) Monsieur Jos Jungen, Directeur de la société coopérative DE VERBAND, né le 7 mai 1952 à Pétange, demeurant au 24, rue du Moulin, L-4986 Sanem;

c) Monsieur Léon Meyers, pensionné, né le 11 avril 1943 à Wiltz, demeurant au 14, rue des Romains, L-9640 Boulaide;

d) Monsieur Henri Lommel, cultivateur, né le 25 janvier 1970 à Luxembourg, demeurant au Buurghaff, L-7420 Cruchten.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société civile AUTONOME DE REVISION S.C., R.C.S. Luxembourg E 955, avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

4.- Le siège social est établi au 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, L-2411 Luxembourg.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Feyder, Jungen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2008, Relation GRE/2008/317. — Reçu 155 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008025512/231/222.

(080025632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Shiplux VI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX, administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellingen, demeurant 95, St. Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025663/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03564. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Mondorf Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.024.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008025675/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02425. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Luxgate, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 105.092.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Suite 6, Borough House, Rue du Pre, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF, Channel Islands, registered under number 41058 represented by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg as proxy-holder pursuant to a proxy dated 27th December 2007, being the sole member of LUXGATE (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 2-4, rue Beck, Luxembourg, incorporated by deed of the notary Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7th April 2005 n°305. The articles of the Company were last amended by deed on 27 October 2006 published in the Mémorial C of 30 December 2006 number 2444.

The proxy-holder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by nineteen thousand one hundred Euro (€ 19,100.-) by the issue of seven hundred and sixty-four (764) new shares each with a nominal value of twenty-five (€ 25.-) Euro each to the sole existing shareholder, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, by contribution in kind of a receivable of an amount of nineteen thousand one hundred Euro (€ 19,100.-) owned by the sole member and due by TURRET LUX PARTICIPATIONS S.ar.l. (RCS Luxembourg B111.373) (the «Contribution»), subscription to the seven hundred and sixty-four (764) new shares so issued by the sole member; approval of the valuation of the Contributions at a total of nineteen thousand one hundred Euro (€ 19,100.-) Euros, consequential amendment of article 5 of the articles.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by nineteen thousand one hundred Euro (€ 19,100.-) by the issue of seven hundred and sixty-four (764) new shares each with a nominal value of twenty-five (€ 25.-) each to the sole existing shareholder, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED. EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, pre-named, represented as aforementioned subscribed to all the new shares. The Shares so subscribed and issued are fully paid by the Contribution as described in the agenda.

The Contribution has been the subject of a report of the board of managers of the Company dated 27 December 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The report contains the following conclusion:

«In view of the above, the Board of Managers considers that the total value of the Contribution in Kind corresponds to 19,100.- Euro being equal to the subscription price of 19,100.- Euro of the Shares to be issued against such Contribution in Kind so that the total aggregate value of the Contributions in Kind corresponds at least to the total subscription price of all the Shares to be issued.»

Pursuant to the above, it is resolved to approve the valuation of the Contribution at a total of nineteen thousand one hundred Euro (€ 19,100.-).

Proof of the transfer of the Contribution to the Company-has been shown to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at six million two hundred and thirty-eight thousand and five hundred Euro (€ 6,238,500.-) represented by two hundred forty-nine thousand five hundred and forty (249,540) shares with a nominal value of twenty-five (€ 25.-) Euro each.»

29027

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée sous les droits de Guernsey, ayant son siège social au Suite 6, Borough House, Rue du Pre, St Peter Port, Guernsey GY1 3NF, Channel Islands, et inscrite sous le numéro 41058, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 27 décembre 2007, étant l'associé unique de LUXGATE (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») du 7 avril 2005, numéro 305. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C du 30 décembre 2006 numéro 2444.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.
2. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société par dix-neuf mille cent Euros (€ 19.100,-) par l'émission de sept cent soixante-quatre (764) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Euros (€ 25,-) à l'associé unique EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, par un apport en nature d'une créance d'un montant de dix-neuf mille cent Euros (€ 19.100,-) détenue par l'associé unique et due par TURRET LUX PARTICIPATIONS S.à r.l. (RCS Luxembourg B111.373) (l'«Apport»), souscription des sept cent soixante-quatre (764) nouvelles parts sociales ainsi émises par l'associé unique; approbation de l'évaluation de l'Apport à un total de sept cent soixante-quatre (764), modification conséquente de l'article 5 des statuts.

Ce qui précède ayant été approuvé, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par dix-neuf mille cent Euros (€ 19.100,-) par l'émission de sept cent soixante-quatre (764) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) à l'associé unique existant, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED. Toutes ces nouvelles parts sociales sont souscrites par EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, prémentionnée et représentée comme il est dit. Les parts sociales ainsi souscrites et émises sont entièrement libérées par l'Apport tel que décrit dans l'ordre du jour.

L'Apport a fait l'objet d'un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 27 décembre 2007, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le rapport contient la conclusion suivante:

«Au vu de ce qui précède, le Conseil de Gérance estime que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond à 19.100,- Euros, étant au moins égal au prix de souscription de 19.100,- Euros des Parts Sociales devant être émises en contrepartie de l'Apport en Nature de sorte que la valeur totale de l'Apport en Nature correspond au moins au prix total de souscription de toutes les Parts Sociales devant être émises.»

Au vu de ce qui précède, l'associé unique a décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport à un total de dix-neuf mille cent Euros (€ 19.100,-).

Preuve du transfert de l'Apport à la Société a été montrée au notaire soussigné.

En conséquence de l'augmentation du capital social qui précède, la première phrase de l'article 5 des Statuts est modifiée pour avoir la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à six millions deux cent trente-huit mille cinq cents Euros (6.238.500,-) représenté par deux cent quarante (249.540) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.»

29028

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à l'augmentation du capital social sont estimés à deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008. Relation: LAC/ 2008/ 860. — Reçu 191 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008025588/242/118.

(080025450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, demeurant à 95, St Amandsstraat B-1853 Strombeek-Bever.

Pour extrait conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025643/2864/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03507. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Sodime Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2019 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 45.162.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SODIMEI HOLDING S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 31 décembre 2007 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025724/317/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Autumn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 124.438.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu le 18 janvier 2007 entre AUTUMN S.à r.l. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié avec effet au 18 janvier 2008.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2008.

CITCO (LUXEMBOURG) SA

Signature

Référence de publication: 2008025726/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02582. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Northern Digital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.721.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AUDAX PRIVATE EQUITY FUND III, LP, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is 24th floor, 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, United States of America, (hereinafter the «Sole Shareholder»)

duly represented by Ms Verena Zimmermann, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 December 2007,

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing party is the Sole Shareholder of NORTHERN DIGITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a notarial deed dated 4th of December 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et (hereinafter the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500) from twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to thirty thousand euro (EUR 30,000) through the issue of seventeen thousand five hundred (17,500) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

2. Subsequent amendment of Article 6 of the articles of incorporation of the Company.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500) from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to thirty thousand euro (EUR 30,000) through the issue of seventeen thousand five hundred (17,500) new shares of a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the seventeen thousand five hundred (17,500) new shares are subscribed by AUDAX PRIVATE EQUITY FUND III, L.P., aforementioned, represented as stated above, for a total price of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500).

All of the seventeen thousand five hundred (17,500) new shares have been fully paid up by payments in cash so that the total amount of seventeen thousand five hundred euro (EUR 17,500) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty thousand euro (EUR 30,000) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Fractional shares may be issued and shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole share, in such a case they confer a voting right.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AUDAX PRIVATE EQUITY FUND III, L.P., une société constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 24^{ème} étage, 101 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats-Unis d'Amérique, (ci-après la «l'associée unique»)

ici représentée par Mademoiselle Verena Zimmermann, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 19 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de NORTHERN DIGITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, non encore inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 4 décembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente mille euros (EUR 30.000) par l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à trente mille euros (EUR 30.000) par l'émission de dix-sept mille cinq cents (17.500) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) actions nouvelles sont entièrement souscrites par AUDAX PRIVATE EQUITY FUND III, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix total de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500).

Toutes les dix-sept mille cinq cents (17.500) actions nouvellement émises sont libérées par un paiement en numéraire, de sorte que la somme totale de dix-sept mille cinq cents euros (EUR 17.500) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente mille euros (EUR 30.000) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Des fractions de parts sociales peuvent être émises et peuvent conférer des droits en proportion de la fraction de part sociale qu'elles représentent mais elles ne confèrent pas de droit de vote excepté si du fait de leur nombre, elles représentent une part sociale entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Zimmermann, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43672. — Reçu 175 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008025525/7241/117.

(080025324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.096.

In the year two thousand and seven, on the twentieth of December.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SES ASTRA, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number 22.589, here represented by Mr. Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of a proxy given under private seal in Betzdorf, on 17 December 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of SES ENGINEERING (LUXEMBOURG) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, incorporated pursuant to a notarial deed on 27 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 4 October 2005, number 980, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 108.096 (hereinafter the «Company»), and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to abolish the nominal value of the existing shares of the Company and to convert consequently the existing one thousand four hundred twenty-eight (1,428) shares of the Company into one thousand (1,000) shares without indication of a nominal value. All the one thousand (1,000) new shares without indication of a nominal value are allocated to the sole shareholder.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert with effect as of 1 December 2007 the share capital of the Company from its current currency expressed in Dollars of the United States of America into Euros at the exchange rate of one point forty-six thousand two hundred ninety-five USD / EUR (1.46295 USD / EUR). The amount of the share capital of the Company will consequently be fixed at thirty-four thousand one hundred sixty-three Euros and eighty-five Cents (EUR 34,163.85).

Third resolution

The sole shareholder further resolves to increase the share capital of the Company from by an amount of eight hundred thirty-six Euros and fifteen Cents (EUR 836.15) to bring it from its current amount of thirty-four thousand one hundred sixty-three Euros and eighty-five Cents (EUR 34,163.85) to an amount of thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-) without issuing new shares.

The increase of share capital has been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of eight hundred thirty-six Euros and fifteen Cents (EUR 836.15) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-five thousand Euros (EUR 35,000.-), represented by one thousand (1,000) shares without indication of a nominal value.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated EUR 2,000.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SES ASTRA, une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.589, ici représentée par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Betzdorf, en date du 17 décembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant que seule associée de SES ENGINEERING (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 octobre 2005, numéro 980, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.096 (ci-après la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'abolir la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société et de convertir par conséquent les mille quatre cent vingt-huit (1.428) parts sociales existantes de la Société en mille (1.000) parts sociales sans indication de valeur nominale. Toutes les mille (1.000) nouvelles parts sociales sans indication de valeur nominale sont attribuées à l'associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} décembre 2007, le capital social de la Société de sa devise actuelle exprimée en Dollars des Etats-Unis d'Amérique en Euros au taux de change de un virgule quarante-six mille deux cent quatre-vingt-quinze USD / EUR (1,46295 USD / EUR). Le montant du capital social de la Société sera par conséquent fixé à trente-quatre mille cent soixante-trois Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 34.163,85).

Troisième résolution

L'associé unique décide en outre d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cent trente-six Euros et quinze Cents (EUR 836,15) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre mille cent soixante-trois Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 34.163,85) à trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

L'augmentation de capital a été entièrement libérée en espèces, de sorte que la somme de huit cent trente-six Euros et quinze Cents (EUR 836,15) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales sans indication de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007. LAC/2007/42695. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008025526/7241/111.

(080025362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

York Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint-Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.595.

Il résulte d'une résolution prise par les gérants de la Société en date du 13 novembre 2007 que le siège social de la Société a été transféré du 22, Grand'Rue, L-1660 Luxembourg au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025737/7959/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Immobilium Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 80.486.

Le siège social de la société, fixé jusqu'alors au 180, rue des Aubépines, L- Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 11 janvier 2008.

Les administrateurs M. Guy Baumann, Jean Bodoni, Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. se sont démis de leurs fonctions le même jour.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

EXPERTA LUXEMBOURG

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008025696/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Shiplux V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX, administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellingen, demeurant 95, St. Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025662/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Contrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.759.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX, administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellingen, demeurant 95, St. Amandsstraat B-1853 Strombeek-Bever.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025653/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03532. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Cameron Toll, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.100,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 133.584.

—
Transferts de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 décembre 2007 que Monsieur Kevin Warren a transféré, avec effet au 7 décembre 2007, 5 (cinq) parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Stefan Foster, né le 3 septembre 1974 à Dublin, Irlande, résidant au 2 Sallypark, Firhouse, Dublin 24, Irlande.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 décembre 2007 que Monsieur Kevin Warren a transféré, avec effet au 7 décembre 2007, 5 (cinq) parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur David Kelleher, né le 28 juin 1967 à Cork, Irlande, résidant au 156 Lower Kilmacud Road, Stillorgan, Co-Dublin, Irlande.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 décembre 2007 que Monsieur Kevin Warren a transféré, avec effet au 7 décembre 2007, 10 (dix) parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur John Horgan, né le 10 août 1971 à Cork, Irlande, résidant au 72 Pembroke Cottages, Donnybrook, Dublin 4, Irlande.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 décembre 2007 que Monsieur Kevin Warren a transféré, avec effet au 7 décembre 2007, 35 (trente-cinq) parts sociales de classe B qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur Enda Connolly, né le 13 janvier 1967 à Clare, Irlande, résidant au 74 Park Avenue, Sandymount, Dublin 4, Irlande.

Depuis cette date, les parts de la Société sont réparties comme suit:

Monsieur Kevin Warren, 10.000 (dix mille) parts sociales de classe A, 45 (quarante-cinq) parts sociales de classe B

Monsieur Stefan Foster, 5 (cinq) parts sociales de classe B

Monsieur David Kelleher, 5 (cinq) parts sociales de classe B

Monsieur John Horgan, 10 (dix) parts sociales de classe B

Monsieur Enda Connolly, 35 (trente-cinq) parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

CAMERON TOLL

Signature

*

Référence de publication: 2008026233/250/37.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03241. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Fleurs de Vignes Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.075.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

FLEURS DE VIGNES INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à.r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008025933/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03114. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Heat Power Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 39.489.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 23 novembre 2007 que:

- L'Assemblée réélit aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société, la société PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

- L'Assemblée élit aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Charles Duro, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

- Monsieur Jean-Paul Bevilacqua, demeurant professionnellement à L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie Adélaïde.

- Monsieur Patrick Hausmann, demeurant professionnellement à L-2128, 68, rue Marie-Adélaïde.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008026232/317/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03087. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Networld International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.935.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 janvier 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Gabriele Bravi, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Degli Amadio, 1

- Monsieur Filippo Dollfus, gérant de société, avec adresse professionnelle à CH-6901 Lugano, Via Degli Amadio, 1.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008025987/535/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Société Immobilière du Lycée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 104.688.

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique de la société à responsabilité limitée SOCIETE IMMOBILIERE DU LYCEE, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.688:

1) que Monsieur Arnold Thomas dit Tom Kontz, commerçant, né à Luxembourg, le 14 novembre 1943, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est confirmé comme gérant;

2) que Monsieur Benjamin dit Benji Kontz, maître en droit, né à Luxembourg, le 19 décembre 1980, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée;

3) que le pouvoir de signature suivant est adopté:

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme
SOCIETE IMMOBILIERE DU LYCEE S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008025967/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Société de Participations Financières Groupe Arnold Kontz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 85.419.

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par les associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ, avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85.419:

1) que Monsieur Arnold Thomas dit Tom Kontz, commerçant, né à Luxembourg, le 14 novembre 1943, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est confirmé comme gérant;

2) que Monsieur Benjamin dit Benji Kontz, maître en droit, né à Luxembourg, le 19 décembre 1980, demeurant professionnellement à L-2610 Luxembourg, 184, route de Thionville, est nommé comme gérant supplémentaire pour une durée indéterminée;

3) que le pouvoir de signature suivant est adopté:

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant.

Luxembourg, le 8 Janvier 2008.

Pour avis sincère et conforme
SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES GROUPE ARNOLD KONTZ S.à r.l.
INTERFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2008025965/1261/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Eideo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 130.777.

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 décembre 2007 que:

- le siège social a été fixé à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- suite à une réorganisation des organes sociaux, ont été nommés:

a) administrateurs

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele Schneider, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- TRILLIANCE TRUST A.G. établie et ayant son siège social à CH-6002 Luzerne, Pilatusstrasse 41, représentée par Monsieur Uwe Decher

en remplacement de M. Lex Thielen, Mme Magalie Hilcher et SARAH S.A.

Les pouvoirs d'administrateurs-délégué de Madame Magalie Hilcher sont annulés avec effet immédiat;

b) commissaire aux comptes

- INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITES, en abrégé INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de SAINT GERANT INVESTISSEMENTS S.à.r.l.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2013.

- Le conseil d'administration a été autorisé, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, à nommer TRILLIANCE TRUST A.G., préqualifiée, président du conseil d'administration et administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008025986/535/36.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

ZithaKlinik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 36, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 122.364.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008025945/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, réf. LSO-CL07481. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Kleopatra Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.366.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 128.286.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 29 janvier 2008

En date du 29 janvier 2008, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2008.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

KLEOPATRA LUX 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008025768/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Wellfleet Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.787.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu

La société anonyme KREDIETBANK LUXEMBOURGEOISE S.A. ayant son siège social à L-2955 Luxembourg, 43, boulevard Royal, (RCS Luxembourg N ° B 6.395)

(le «Mandant»)

ici représentée par Monsieur Jean-Sébastien Kroonen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg
(le «Mandataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 9 janvier 2008,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- WELLFLEET SICAV (la «Société»), ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 71.787 et constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, le 6 octobre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 793 du 25 octobre 1999

II.- Le capital social émis de la Société est actuellement de 37.443,93 EUR (trente-sept mille quatre cent quarante-trois virgule quatre-vingt-treize euros) entièrement libéré;

III.- Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV.- Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V.- Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI.- Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII.- Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII.- Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-S. Kroonen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, Relation: LAC/2008/5002. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 février 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008025594/206/45.

(080025969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Consea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 103.758.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, NOVOLUX, administrateur, a nommé comme représentant permanent M. Frank van Bellingen, demeurant 95, St. Amandsstraat, B-1853 Strombeek-Bever.

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025651/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03524. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 106.497.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, FREE HAVEN LIMITED, administrateur, a nommé comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen, demeurant à 95, St Amandsstraat,

B-1853 Strombeek-Bever.

Pour extrait conforme
F. Bracke
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008025647/2864/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Ugic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 76.605.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008025697/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02431. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Quattro D, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 99.810.

Le siège social de la société QUATTRO D s.a. a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2007 par la société D.M. STRATEGY sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008025730/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Mécanique et Technologies Industrielles SA, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 86.347.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

- Par jugement du 10 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MECANIQUE ET TECHNOLOGIES INDUSTRIELLES S.A., dont le siège social à L-8077 Luxembourg, 83, rue de Luxembourg, a été dénoncé en date du 30 décembre 2003, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Maître Philippe Schmit
Le liquidateur

Référence de publication: 2008025728/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.
